



La population d'abord

Rapport annuel 2022

L'examen approfondi et indépendant du système de santé et de services sociaux du Yukon et le rapport connexe, *La population d'abord*, ainsi que la mise en œuvre de certaines de ses recommandations ont pu être réalisés grâce au financement du Fonds d'investissement-santé pour les territoires de Santé Canada. Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada.

Table des matières

Message de la ministre	4
Introduction	5
Collaboration	5
Le monde d'aujourd'hui.....	6
Notre vision d'avenir	6
Quadruple objectif.....	6
Un système hautement performant.....	7
Santé et mieux-être Yukon	8
Qu'est-ce qu'une autorité sanitaire?	8
Pourquoi le Yukon a-t-il besoin d'une autorité sanitaire?.....	9
Quand le Yukon aura-t-il une autorité sanitaire?	9
Partenariat avec les Premières Nations du Yukon	9
Progrès	10
États d'avancement.....	10
Progrès par chapitre	10
Chapitre 1 - Transformer le système de santé et de services sociaux.....	12
Chapitre 2 - La population d'abord	13
Chapitre 3 - Favoriser le bien-être communautaire	15
Chapitre 4 - Promouvoir la réconciliation	17
Chapitre 5 - Réduire les inégalités pour les Yukonnais à faible revenu.....	18
Chapitre 6 - Créer un système de santé et de services sociaux hautement performant.....	20
Chapitre 7 - Créer un système garant de la santé des gens.....	21
Chapitre 8 - Assurer la viabilité financière du système.....	22



Message de la ministre

Le travail acharné et le dévouement sans borne du personnel, des fournisseurs et des travailleurs de première ligne de la santé et des services sociaux au cours des dernières années sont tout simplement remarquables. Ces professionnels se donnent constamment corps et âme pour garantir que la population yukonnaise reçoit les soins et le soutien dont elle a besoin, et je les en remercie. La pandémie a été extrêmement difficile pour tout le monde, mais en particulier pour les membres du personnel de la santé et des services sociaux, et je salue les efforts qu'ils ont tous déployés pour nous protéger de la COVID-19 tout en veillant au maintien des activités quotidiennes.

À titre de ministre de la Santé et des Affaires sociales, ma priorité est d'honorer l'engagement de notre gouvernement d'améliorer la santé et le bien-être des Yukonnais et des Yukonnaises. Lors

de l'examen exhaustif du système de santé et des services sociaux, les gens nous ont dit très clairement que des améliorations s'imposaient. C'est pourquoi nous sommes fermement résolus à mettre en œuvre les recommandations du rapport *La population d'abord*.

Notre vision : bâtir un système de santé et de services sociaux intégré, collaboratif, adapté à la culture, exempt de racisme et centré sur la population yukonnaise. Et le rapport *La population d'abord* est notre feuille de route pour y parvenir.

Au cœur de notre travail se trouve l'établissement d'une autorité sanitaire au Yukon, une étape cruciale à la transformation fructueuse de notre système de santé, telle que décrite dans *La population d'abord*.

Nous avons toujours à cœur de transformer le système de soins de santé du Yukon en une structure plus holistique, collaborative et centrée sur la personne, qui répondra mieux aux besoins de la population yukonnaise.

Enfin, nous savons que si nous voulons que tous et toutes puissent s'épanouir, il faut impérieusement améliorer l'accès aux soins de santé et aux mesures de soutien pour toute notre population.

Tracy-Anne McPhee

Ministre de la Santé et des Affaires sociales

Introduction

Il y a quelques années, nous avons interrogé la population yukonnaise pour connaître les améliorations qu'elle voulait voir apporter au système de soins de santé. Elle nous a dit que malgré les nombreuses forces du système, plusieurs aspects devaient être améliorés.

Le rapport *La population d'abord* contient 76 recommandations pour changer le système de santé et de services sociaux de sorte qu'il réponde mieux aux besoins des Yukonnais et des Yukonnaïses. Ensemble, ces recommandations constituent une énorme transformation de notre système.

Le groupe consultatif a découvert que pour réaliser la transformation qu'il envisageait, des changements importants devaient être opérés, par exemple :

- renforcer la collaboration avec les Premières Nations du Yukon en ce qui a trait à la santé, à la sécurité culturelle et aux pratiques de guérison traditionnelles;
- créer une nouvelle organisation – une autorité sanitaire – pour encadrer et appliquer l'approche intégrée repensée;
- moderniser les dispositions financières de sorte qu'elles soient axées davantage sur des soins intégrés et holistiques;
- assurer, à l'échelle des organisations et des secteurs, une coordination des services qui soit dans l'intérêt des Yukonnais et des Yukonnaïses;
- mobiliser les collectivités et des personnes possédant une expérience concrète pour déterminer, concevoir et mettre en œuvre des services;
- mettre à profit les données, les outils d'évaluation et les commentaires reçus pour assurer le suivi continu des services et des résultats, et apporter les améliorations qui s'imposent.

Si nombre des recommandations peuvent être mises en œuvre rapidement (certaines ont même déjà été appliquées), le rapport propose de nombreux changements fondamentaux à long terme, qui ne peuvent être mis en œuvre en un ou deux ans voire même en cinq ans.

L'objectif du présent rapport est de faire le point sur les progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre de *La population d'abord*. Pour la suite, nous nous engageons à publier des rapports annuels par souci de transparence à l'égard de la population yukonnaise.

Collaboration

De nombreuses recommandations sont en fait des responsabilités partagées, et nous travaillons avec plusieurs ministères pour les mettre en œuvre.

Certaines recommandations vont dans le même sens que celles qui découlent d'autres rapports comme *Notre avenir propre*, le plan d'action *Vieillir chez soi*, le *Plan d'action en matière de logement pour le Yukon*, la *Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+ : Changer la donne pour défendre la dignité et la justice* et le *Plan d'action pour l'inclusion des personnes LGBTQ2S+*.

La transformation décrite dans *La population d'abord* ne peut pas être réalisée uniquement par le gouvernement du Yukon – et elle ne le sera pas. Nous sommes déterminés à réaliser cette tâche différemment et à mettre en place de nouvelles structures pour pouvoir collaborer plus étroitement avec les Premières Nations du Yukon, les personnes possédant une expérience concrète et les partenaires et fournisseurs du système de santé.

Le monde d'aujourd'hui

Depuis l'examen approfondi, de nombreux changements sont survenus qui ont touché le système de santé et de services sociaux et nous ont empêchés de mettre en œuvre les recommandations de *La population d'abord*. Entre autres, la réponse à la pandémie a monopolisé une bonne partie de l'attention et des ressources qui auraient autrement été accordées à ces efforts. La pandémie a également causé une crise mondiale de ressources humaines en santé qui touche également le Yukon. La pénurie de personnel et de travailleurs et travailleuses de première ligne fait naître des difficultés sans précédent pour tout le monde dans le système.

La pandémie a particulièrement touché les personnes vulnérables et a exposé les failles dans le système. Elle a montré à quel point il est important que notre système de santé et de services sociaux soit équitable, souple et adapté aux besoins des personnes et des collectivités tant au quotidien que pendant les crises.

Notre vision d'avenir

Quadruple objectif

La population d'abord mentionne le quadruple objectif des soins de santé, qui servira de cadre au système de santé et de services sociaux du Yukon. Le quadruple objectif vise à améliorer simultanément :

- l'expérience des gens, grâce à un système axé sur la personne et la famille, adapté à la culture, exempt de racisme, accessible et intégré;
- l'expérience de la main-d'œuvre, grâce à du soutien, une dotation adéquate et un équilibre travail-vie personnelle;
- la santé de la population, grâce au renforcement de l'équité en santé et du mieux-être collectif;
- l'utilisation des ressources, grâce à un système efficace qui gère mieux les coûts.

Nous évaluerons l'efficacité de chaque recommandation d'après le quadruple objectif.



Adapté de la figure 1.1, « Quadruple objectif », de *La population d'abord*

Un système hautement performant

Le tableau ci-dessous présente les éléments d'un système de santé et de services sociaux hautement performant, l'état de chacun et la vision d'avenir du Yukon.

Caractéristique	État actuel	Vision d'avenir
<p>Personnes, compétences et culture centrée sur la personne</p> <p>Accent mis sur les besoins et les choix des individus</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les Yukonnais ont peu de contrôle sur les choix de traitement. Beaucoup ont l'impression de se voir « imposer » les soins. L'accueil et la formation des professionnels manquent de cohésion. 	<ul style="list-style-type: none"> Les gens sont de véritables partenaires dans la gestion de leurs soins. Le système est exempt de discrimination et de racisme systémique. L'accueil et la formation du personnel sont complets et uniformes.
<p>Prestation holistique des soins</p> <p>Les interactions avec les patients, les partenaires de soins et les familles sont toujours centrées sur la personne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les services sont articulés autour des maladies. 	<ul style="list-style-type: none"> Chaque Yukonnais dispose d'une équipe de soins et peut obtenir des services de qualité au moment, à l'endroit et de la manière qui lui convient. Les services sont intégrés et adaptés à la culture. La priorité est accordée à la promotion de la santé et à la prévention des maladies.
<p>Objectif et stratégie bien définis, leadership fort</p> <p>Milieu dynamique orienté vers l'offre de soins exceptionnels centrés sur la personne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Structures compartimentées, sans vision commune. 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance centralisée préconisant une vision commune et accordant une place de premier plan aux soins centrés sur la personne.
<p>Systèmes de gouvernance centrés sur la personne</p> <p>Participation des clients à tous les stades organisationnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Population consultée, mais effets peu perceptibles. Manquements en matière de reddition de compte et de communication de résultats au public. 	<ul style="list-style-type: none"> Écoute active de la population contribuant à l'amélioration continue. Production de rapports publics sur les résultats du système de santé.
<p>Technologie et infrastructures centrées sur la personne</p> <p>Technologie employée pour favoriser des soins centrés sur la personne, et non pour se substituer aux gens, à la culture et aux compétences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accès restreint aux dossiers médicaux. Systèmes de données distincts pour chaque programme. Données non centralisées, absence d'analyses et soutien informatique lacunaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation efficace des soins virtuels : consultation, prise de rendez-vous, accès à ses renseignements médicaux personnels, renouvellement d'ordonnance, etc. Les dossiers médicaux sont électroniques. Les données sont stockées dans un entrepôt centralisé, analysées et interprétées, et du soutien informatique est offert.
<p>Mesures d'amélioration</p> <p>Culture globale d'amélioration continue axée sur la mesure et l'amélioration de la santé et de l'expérience des patients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats en matière de santé et l'expérience des patients ne sont pas mesurés. Les gens n'ont pas la possibilité de commenter les soins reçus. 	<ul style="list-style-type: none"> Les collectivités et les personnes possédant une expérience concrète ont souvent l'occasion de donner leur avis sur les soins et les programmes.

Adapté de la figure 1.2, « Éléments d'un système de santé et de services sociaux hautement performant », de *La population d'abord*.

Santé et mieux-être Yukon

L'une des principales recommandations du rapport *La population d'abord* est la création d'une autorité sanitaire pour le Yukon.

Qu'est-ce qu'une autorité sanitaire?

Une autorité sanitaire est une agence indépendante qui planifie les soins de santé publique et leur prestation dans sa région. Nous avons baptisé cette nouvelle autorité Santé et mieux-être Yukon/Health and Wellness Yukon/Shǎw Kwǎ 'a. Au Canada, toutes les provinces et les territoires ont une autorité sanitaire, sauf le Yukon et le Nunavut.

Santé et mieux-être Yukon sera responsable de la prestation quotidienne de soins de santé et de certains services sociaux sur le territoire. Nous anticipons que sa compétence englobera les hôpitaux, les centres de santé communautaire, les soins primaires et les soins de longue durée, les services pour le mieux-être mental et la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie, les services aux enfants et aux adultes ayant une incapacité, les services médicaux d'urgence et les déplacements pour soins médicaux.

Comment se nomme l'autorité sanitaire?

Le rapport *La population d'abord* proposait un nom pour la future autorité sanitaire du Yukon : Bien-être Yukon. Nous avons toutefois décidé d'utiliser « Santé et mieux-être Yukon » puisque ce nom représente mieux le lien entre la santé et le mieux-être général.

Pourquoi le Yukon a-t-il besoin d'une autorité sanitaire?

L'objectif de créer Santé et mieux-être Yukon est d'instituer une entité qui éliminera le travail en vase clos dans le système afin de mieux servir la population yukonnaise en la plaçant au centre des décisions. Par ailleurs, nous croyons que Santé et mieux-être Yukon peut prendre en charge et résoudre nombre des problèmes relevés lors de l'examen approfondi.



Une autorité sanitaire présente plusieurs avantages.

- 1. Soins collaboratifs et intégrés :** Lorsque les services sont organisés sous une même instance, les obstacles aux soins collaboratifs sont beaucoup moins importants.
- 2. Efficacité et résultats :** Une autorité sanitaire a une vue d'ensemble du système, ce qui facilite la planification, les gains d'efficacité et l'innovation dans la prestation de soins.
- 3. Répartition claire des rôles :** Le gouvernement du Yukon pourra se concentrer sur l'orientation stratégique, l'évaluation et la surveillance, et l'autorité sanitaire, sur la prestation. Cette répartition augmente la responsabilisation et la clarté et focalise les priorités de chacun.
- 4. Reddition de compte plus claire :** Au sein d'une autorité sanitaire, le conseil d'administration et le directeur général sont responsables de la prestation de services. Le gouvernement du Yukon serait alors responsable de la stratégie à long terme, de l'affectation des ressources et de la surveillance.
- 5. Relation avec la communauté :** Une autorité sanitaire peut mobiliser directement et souvent le public et des personnes possédant une expérience concrète.
- 6. Souplesse :** Une autorité sanitaire n'est pas tenue aux mêmes structures et processus qu'un gouvernement. Par conséquent, elle a plus de souplesse pour agir.
- 7. Aucun lien de dépendance avec la politique :** Au sein d'une autorité sanitaire, c'est le directeur général plutôt que le ministre qui s'occupe de questions liées à certains services et programmes.

Quand le Yukon aura-t-il une autorité sanitaire?

La création de Santé et mieux-être Yukon est complexe et ne se fera pas du jour au lendemain, mais les travaux sont en cours. Pour l'heure, nous travaillons sur les dispositions législatives nécessaires à la création de Santé et mieux-être Yukon en tant que nouvelle entité. Nous prévoyons de faire la transition vers le modèle d'autorité sanitaire de manière graduelle au cours des trois à cinq prochaines années.

Partenariat avec les Premières Nations du Yukon

L'approche collaborative, de gouvernement à gouvernement, avec les Premières Nations du Yukon constitue un élément essentiel de la transformation du système. Ainsi, nous sommes résolus à travailler en partenariat avec les gouvernements des Premières Nations. D'ailleurs, nous avons entamé des discussions bilatérales sur la conception conjointe d'une structure de surveillance pour faire avancer la transformation. La sécurité culturelle, la réconciliation et l'équité en santé sont des principes et des résultats que nous désirons instaurer pour le système de santé et de services sociaux, et nous n'y arriverons jamais sans un partenariat avec les Premières Nations du Yukon.

Progrès

États d'avancement

Un de trois états est attribué à chaque recommandation de *La population d'abord* :



En place

La recommandation a été mise en œuvre.



En progression

La mise en œuvre a été entamée.



En attente de démarrage

La mise en œuvre n'a pas encore été entamée ou se fera de manière graduelle.

« En place » plutôt qu'« achevée »

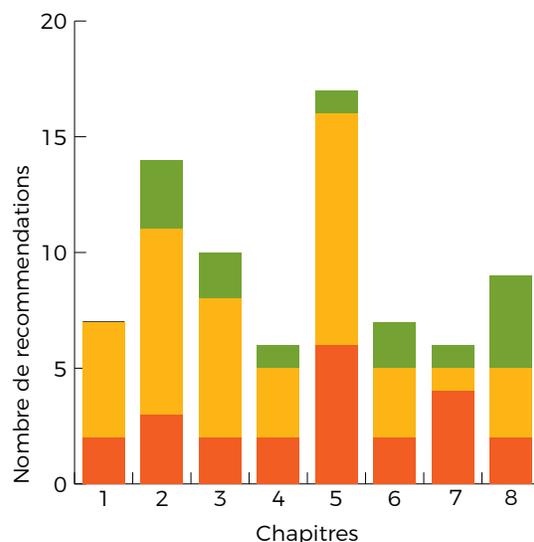
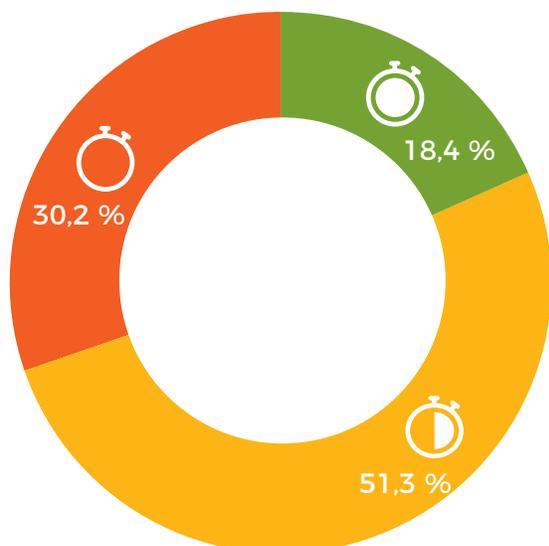
Nous avons choisi l'état « en place » plutôt que « achevée » pour les recommandations qui ont été mises en œuvre. Certaines recommandations reposent sur des principes qui ne pourront jamais être considérés comme achevés. De plus, nous adhérons à une vision d'amélioration constante, selon laquelle les programmes, les services et les initiatives seront constamment améliorés même après leur mise en œuvre.

Progrès par chapitre

Pour l'instant, les recommandations sont regroupées par chapitre, à l'instar du rapport *La population d'abord*. Avec l'avancée des travaux, les prochains rapports pourraient plutôt regrouper les recommandations par thème.

En résumé, parmi les 76 recommandations :

- 70 % sont en place ou en progression;
- 30 % sont en attente de démarrage.



Chapitre 1 : Transformer le système de santé et de services sociaux

Chapitre 2 : Mettre les gens au premier plan

Chapitre 3 : Favoriser le bien-être communautaire

Chapitre 4 : Promouvoir la réconciliation

Chapitre 5 : Réduire les inégalités pour les Yukonnais à faible revenu

Chapitre 6 : Créer un système de santé et de services sociaux hautement performant

Chapitre 7 : Créer un système garant de la santé des gens

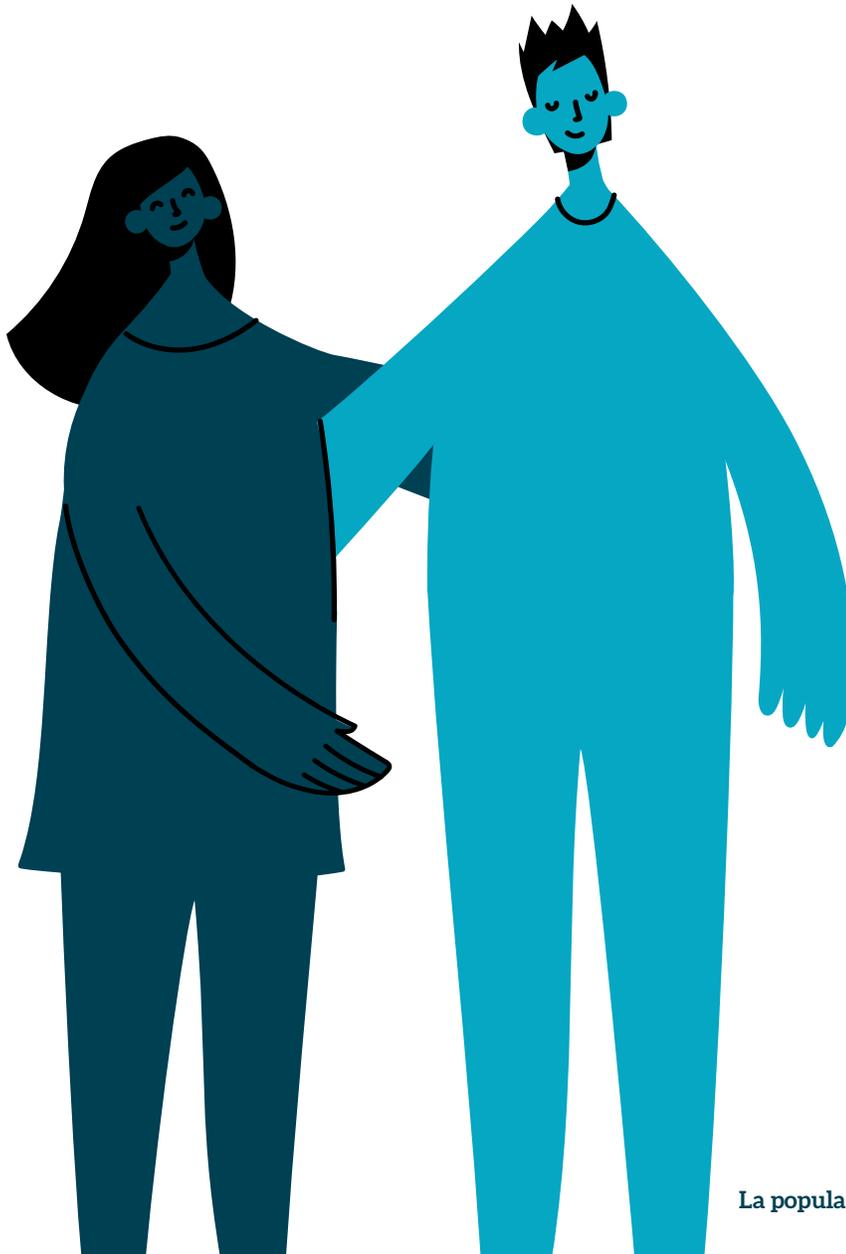
Chapitre 8 : Assurer la viabilité financière du système

À noter que certaines recommandations ne peuvent être mises en oeuvre ni même entamées sans la présence de l'autorité sanitaire. Celles-ci sont indiquées par les lettres **SMEY**

Un certain nombre de recommandations sont en fait des responsabilités partagées. Leur mise en oeuvre sera assurée par différents ministères.

Également, certaines recommandations concordent avec le travail réalisé en lien avec d'autres rapports et d'autres priorités partagées :

- *Plan d'action Vieillir chez soi;*
- *Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+;
Changer la donne pour défendre la dignité et la justice;*
- *Plan d'action en matière de logement pour le Yukon;*
- *Plan d'action pour l'inclusion des personnes LGBTQ2S+;*
- *Notre avenir propre : La stratégie du Yukon sur les changements climatiques, l'énergie et l'économie verte.*



CHAPITRE 1 : Transformer le système de santé et de services sociaux

Ces recommandations visent une nouvelle approche pour la prestation des soins de santé et des services sociaux, soit une approche axée sur l'atteinte du quadruple objectif.

1.1 Réorienter le système de santé du Yukon, qui repose actuellement sur un modèle médical traditionnel fragmenté, pour l'articuler autour de soins et de services intégrés, centrés sur la personne et axés sur la santé de la population.



1.2 Créer « Santé et mieux-être Yukon », un organisme gouvernemental indépendant chargé d'assurer la fourniture de soins de santé et de services sociaux généraux dans l'ensemble du territoire, de même que des services spécialisés par la voie de contrats de service conclus avec des ONG et d'autres fournisseurs. Son mandat engloberait la gestion des hôpitaux, qui incombe actuellement à la Régie des hôpitaux du Yukon, ainsi que des centres de soins primaires, de soins de longue durée et de traitement qui relèvent du ministère de la Santé et des Affaires sociales.



SMEY

1.3 Travailler avec l'Ordre des médecins du Yukon pendant le prochain cycle de négociations des contrats pour élaborer des solutions de rechange au modèle de rémunération actuel, principalement fondé sur le paiement à l'acte pour les services médicaux.



1.4 Travailler en partenariat avec les gouvernements autochtones, les administrations municipales, les ONG et les membres du public à la planification à long terme de soins de santé et de services sociaux adaptés aux besoins des collectivités et sécurisants sur le plan culturel.



SMEY | | **Priorité partagée** : [Plan d'action Vieillir chez soi](#), [Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+](#), [Plan d'action pour l'inclusion des personnes LGBTQ2S+](#)

1.5 Privilégier une approche axée sur la santé de la population qui tient compte des déterminants sociaux de la santé pour favoriser l'équité et la santé de toute la société.



1.6 Adopter une approche fondée sur des données concrètes pour guider la structuration du système et la prise de décisions.



1.7 Réaliser des économies dans certains programmes ciblés et investir les ressources ainsi dégagées pour passer d'un modèle axé sur les soins actifs à un modèle axé sur les soins primaires et la santé de la population, modèle qui serait renforcé par des investissements en amont dans la prévention afin d'améliorer les résultats en matière de santé et d'assurer la viabilité du système à long terme.



CHAPITRE 2 : La population d'abord

Ces recommandations visent à articuler le système de santé et de services sociaux autour de soins et de services intégrés et centrés sur la personne.

- 2.1 Créer un système de soins primaires holistique et élargi** qui repose sur l'établissement de relations entre les professionnels et les clients. Dans ce système, les Yukonnais ont le pouvoir d'orienter leurs soins et assument leur part de responsabilité pour assurer la santé et le mieux-être de leur famille et de leur propre personne.



- 2.2 Assurer à chaque Yukonnais et Yukonnaise l'accès à un fournisseur de soins primaires** (médecin ou infirmière praticienne) faisant partie d'une équipe de soins de santé intégrés.



- 2.3 Recourir davantage aux soins virtuels** et trouver des façons pour que les patients aient accès à des soins de leur domicile et de leur collectivité.



| **Priorité partagée** : [Notre avenir propre](#); [Plan d'action Vieillir chez soi](#), [Plan d'action pour l'inclusion des personnes LGBTQ2S+](#)

- 2.4 Doubler l'indemnité actuelle pour les déplacements pour soins médicaux**, c'est-à-dire la faire passer de 75 \$ à 150 \$ par jour et l'appliquer à compter du premier jour de déplacement si le séjour compte au moins une nuit, puis indexer le montant sur l'indice du coût de la vie pour tenir compte de l'inflation.



| **Priorité partagée** : [Plan d'action Vieillir chez soi](#)

- 2.5 Mener d'autres recherches sur les éventuels coûts et avantages d'une indemnité supplémentaire pour les personnes à faible revenu** qui, à cause des obstacles financiers rattachés aux déplacements, sont privés de soins.



| **Priorité partagée** : [Plan d'action Vieillir chez soi](#)

- 2.6 Ouvrir un lieu d'hébergement à Whitehorse et à Vancouver pour les personnes en déplacement pour soins médicaux** afin de réduire la nécessité des séjours à l'hôtel; centraliser la coordination des soins fournis hors du territoire et la réintégration au système de santé du Yukon; et offrir un accompagnement aux personnes ayant besoin d'aide pour s'orienter dans un réseau de soins qui leur est étranger.



| **Priorité partagée** : [Plan d'action Vieillir chez soi](#)

- 2.7 Établir une unité** responsable de la gestion des cas, chargée d'exécuter les décisions portant sur le recours aux services d'ambulance aérienne ou aux vols commerciaux et la présence d'accompagnateurs, et d'assurer la liaison avec les cliniciens du Yukon et d'ailleurs, les établissements médicaux, les hôtels et les familles.



| **SMEY** | **Priorité partagée** : [Plan d'action Vieillir chez soi](#)

- 2.8 Éliminer la restriction quant aux destinations autorisées** pour les déplacements pour soins médicaux (villes carrefours) dans le règlement d'application de la Loi sur les frais de déplacement liés à des soins médicaux.



| **Priorité partagée** : [Plan d'action Vieillir chez soi](#), [Plan d'action pour l'inclusion des personnes LGBTQ2S+](#)

- 2.9 En partenariat avec les administrations autochtones et municipales**, offrir des services de transport sécuritaires entre les collectivités rurales et Whitehorse.



| **Priorité partagée** : [Plan d'action Vieillir chez soi](#)

2.10 Rédiger une « charte du client » qui incite chaque utilisateur du système de santé à veiller préventivement à sa santé et à son mieux-être.



2.11 Veiller à l'intégration des médecins de premier recours dans la mise en place de 1Health, le système territorial de dossiers médicaux électroniques, en collaboration avec l'Ordre des médecins du Yukon pour faciliter son adoption généralisée dans les cabinets médicaux.



2.12 Aider les Yukonnais à accéder à leurs renseignements médicaux via un portail client sécurisé connecté au système 1Health.



2.13 Faire l'essai de modèles assurant un accès rapide à un fournisseur de soins primaires pour les problèmes qui relèvent de la médecine familiale afin de réduire l'utilisation des services d'urgence de l'Hôpital général de Whitehorse quand ce n'est pas nécessaire.



2.14 Élargir le programme de vaccination du ministère pour y intégrer les nouveaux vaccins recommandés par les autorités de santé publique et les offrir gratuitement à la population.



CHAPITRE 3 : Favoriser le bien-être communautaire

Ces recommandations portent sur la prestation de soins aussi près de chez soi que possible, grâce à la promotion de la santé et du bien-être dans les collectivités et à la participation des Yukonnais dans l'élaboration de solutions.

3.1 Mobiliser les collectivités dans l'évaluation de leurs besoins propres en matière de santé et de services sociaux, de même que dans la planification de programmes et services locaux adaptés à ces besoins et respectueuse de la culture.



SMEY

| **Priorité partagée** : [Plan d'action Vieillir chez soi](#), [Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+](#)

3.2 Accroître la disponibilité des fournisseurs de soins dans les collectivités en améliorant le maintien en poste des professionnels établis, et créer de nouveaux mécanismes pouvant motiver les Yukonnais des régions rurales et des Premières Nations à entreprendre des carrières en santé et en services sociaux.



| **Priorité partagée** : [Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+](#)

3.3 Élargir l'offre de services dans les collectivités grâce à du dépistage et à un système de prestation mobiles.



3.4 Faire participer les clients-bénéficiaires et les familles à la planification de la transition de l'hôpital à la collectivité en mettant en place un ensemble de mesures axées sur le patient et inspirées du projet « Faire le pont vers la maison » mis de l'avant par la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé.



| **Priorité partagée** : [Plan d'action Vieillir chez soi](#)

3.5 Adopter une approche universelle pour la promotion de la santé mentale et la prévention de la toxicomanie chez les enfants et les jeunes du Yukon, en tablant sur le succès du modèle de Planet Youth.

3.6 De concert avec les collectivités rurales et les partenaires des Premières Nations, définir pour le Yukon une pratique qui tient compte des traumatismes.



3.7 Améliorer les résultats en matière de santé et réduire les préjudices sociaux en adoptant une série de changements politiques et législatifs fondés sur des données objectives en vue de favoriser au Yukon une culture de modération en matière de consommation d'alcool et de créer des conditions propices à la prise de bonnes décisions individuelle.



3.8 Travailler à la création d'un programme d'éducation de la petite enfance universel et entièrement financé pour tous les enfants yukonnais de plus d'un an, et offrir aux familles des moyens de faire progresser leurs petits dans leur apprentissage :

- a. Transférer la responsabilité des services à la petite enfance au ministère de l'Éducation afin d'assurer une coordination à tous les échelons et de veiller à ce que les enfants soient mis au premier plan.
- b. Rendre les programmes de prévention et de soutien de la petite enfance existants progressivement accessibles à toutes les familles du Yukon.
- c. Élargir l'accès aux occasions de formation pour les éducateurs et éducatrices de la petite enfance et en milieu familial afin de favoriser l'intégration continue des ressources portant sur la prévention et l'apprentissage des jeunes enfants.
- d. Rendre les services d'éducation de la petite enfance et des services de garde accessibles à un plus grand nombre de familles en améliorant le système de subventions du Yukon.



3.9 Élargir l'accès aux programmes de soins palliatifs et de soins de fin de vie et aux ressources connexes par des subventions directes aux personnes et aux familles.

 | **Priorité partagée :** [Plan d'action Vieillir chez soi](#)

3.10 a) Accroître l'aide offerte aux Yukonnais atteints de démence et à leur famille pour permettre aux clients-propriétaires de rester chez eux aussi longtemps que possible. Élargir l'accès au programme de jour du Centre Whistle Bend pour alléger la charge des familles qui s'occupent de proches atteints de démence.

 | **Priorité partagée :** [Plan d'action Vieillir chez soi](#)

b) Accroître l'aide offerte aux Yukonnais atteints de démence et à leur famille pour permettre aux clients-propriétaires de rester chez eux aussi longtemps que possible. Fournir une formation sur la démence aux soignants professionnels et aux aidants naturels pour aider les Yukonnais à rester chez eux plus longtemps.

 | **Priorité partagée :** [Plan d'action Vieillir chez soi](#)

CHAPITRE 4 : Promouvoir la réconciliation

Ces recommandations concernent la collaboration avec les Premières Nations du Yukon en vue de créer un système culturellement sécurisant et de réduire les inégalités en santé touchant les citoyens des Premières Nations du territoire.

Nous désirons travailler avec les Premières Nations du Yukon pour planifier et mettre en oeuvre plusieurs recommandations dans l'objectif de promouvoir la réconciliation. Nombre des recommandations, comme la création d'une autorité sanitaire, sont des éléments essentiels de la transformation du système de santé et de services sociaux, et la sécurité culturelle doit être intégrée en amont.

4.1 S'associer aux Premières Nations du Yukon pour élaborer et mettre en oeuvre une approche axée sur l'humilité et la sécurité culturelles.

 | **Priorité partagée** : [Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+](#)

4.2 Bonifier les programmes et les services des centres de soins de longue durée pour mieux soutenir les résidents autochtones et leur famille (ex. organisation d'activités culturelles, formation et sensibilisation du personnel, offre de mets traditionnels, respect des besoins spirituels des résidents).

 | **Priorité partagée** : [Plan d'action Vieillir chez soi](#)

4.3 Collaborer avec les gouvernements autochtones du Yukon pour mieux comprendre les déterminants de la santé propres aux Premières Nations du territoire et leur lien avec les disparités observées en matière de santé, et mettre en place des interventions efficaces pour éliminer ces disparités.



4.4 À la lumière des principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession, travailler avec les Premières Nations du Yukon pour comprendre les inégalités en santé dans le territoire et élaborer les mesures correctives qui s'imposent.



4.5 Collaborer avec les gouvernements autochtones du Yukon et le gouvernement du Canada pour financer en région un centre de soins en santé mentale et de traitement des toxicomanies en pleine nature qui aurait les caractéristiques suivantes : Approches à la fois cliniques et traditionnelles/culturelles (ex. pratiques de guérison axée sur la nature) et liens étroits avec des ressources de guérison culturellement adaptées au sein de la communauté (avant et après le traitement).

 | **Priorité partagée** : [Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+](#)

4.6 En partenariat avec le gouvernement du Canada, créer un fonds pour soutenir les activités de guérison axée sur la nature dans toutes les collectivités du Yukon et qui englobe la planification de programmes, l'infrastructure et la formation.

 | **Priorité partagée** : [Stratégie du Yukon sur les FFADA2S+](#)

CHAPITRE 5 : Réduire les inégalités pour les Yukonnais à faible revenu

Ces recommandations visent la réorganisation du système de soutien au revenu et des services pour les personnes handicapées pour mieux répondre aux besoins des Yukonnais et des Yukonnoises et mieux utiliser les ressources financières limitées.

5.1 Créer une vision commune de l'assistance sociale en réunissant tous les intervenants concernés pour ainsi concevoir et offrir un programme de soutien au revenu plus équitable, efficace, convivial et centré sur la personne.



5.2 Élaborer une politique et une procédure de référence vers les services d'emploi et de formation pour tous les assistés sociaux, afin de déterminer leur employabilité ou leurs aspirations professionnelles.



5.3 Élaborer une politique et une procédure de référence vers les services de santé communautaires pour les personnes qui auraient besoin d'un traitement médical pour pouvoir se joindre à la population active.



5.4 Créer un cadre et fournir du soutien à la gestion et à l'analyse des données des programmes d'aide sociale.



5.5 Évaluer les mesures de soutien social pour voir si les pratiques et les politiques actuelles sont efficaces et respectent ou non les objectifs de programmes, et pour déterminer les principaux facteurs qui amènent les Yukonnais à réclamer l'assistance sociale, à en vivre plus ou moins longtemps, et à s'en détacher.



| SMEY

5.6 Verser des fonds aux ONG pour qu'elles mettent en place des comptoirs d'information fiscale gratuits pour les Yukonnais à faible revenu, afin qu'ils puissent tirer le maximum de leur déclaration de revenus.



5.7 Concevoir et réaliser un projet pilote de revenu annuel garanti, en collaboration avec la Coalition anti-pauvreté du Yukon et d'éventuels partenaires de financement, comme le gouvernement fédéral et des programmes de recherche sur la santé et les services sociaux.



5.8 Créer un régime public d'assurance-santé complémentaire fondé sur le revenu de type « payeur de dernier recours ».



5.9 En collaboration avec les gouvernements autochtones et le gouvernement du Canada, déterminer comment coordonner la prestation des services de santé non assurés à tous les Yukonnais pour en assurer l'uniformité et l'efficacité.



5.10 Créer une prestation d'invalidité distincte et indépendante pour les personnes ayant une incapacité permanente, tout en maintenant le complément d'aide du programme d'assistance sociale du Yukon pour les personnes ayant une incapacité temporaire, dont les dépenses sont généralement supérieures à celles de l'assisté social moyen.



5.11 Faire passer la prestation d'invalidité complémentaire à 325 \$ pour tenir compte de l'inflation depuis 2005, puis indexer le montant sur l'indice du coût de la vie pour tenir compte de l'inflation.



5.12 Fusionner les services aux adultes handicapés et les services aux enfants handicapés en un seul programme fondé sur les besoins, et élaborer un nouveau cadre d'admissibilité et d'évaluation pour les services découlant des besoins des adultes et enfants handicapés.



5.13 Élargir les services aux adultes afin de couvrir un plus grand éventail d'incapacités et créer de nouveaux services pour répondre aux besoins de cette clientèle élargie.



5.14 Financer la gestion des soins autoadministrés ou administrés par la famille pour permettre aux Yukonnais adultes ayant un handicap de rester chez eux plus longtemps.



5.15 Confier la responsabilité des programmes de logement du gouvernement du Yukon à un seul fournisseur, ainsi que la gestion des services fournis par des ONG aux Yukonnais ayant besoin d'une aide au logement.



5.16 Créer une liste de noms pour améliorer la coordination entre les fournisseurs de services et réduire l'itinérance au Yukon.



5.17 De concert avec les partenaires, accroître les investissements dans l'infrastructure et les programmes des centres alimentaires communautaires dans toutes les collectivités du Yukon.



| **Priorité partagée :** [Notre avenir propre](#)

CHAPITRE 6 : Créer un système de santé et de services sociaux hautement performant

Ces recommandations visent la conception d'une nouvelle approche pour la prestation des soins de santé et des services sociaux au Yukon.

6.1 Sous l'égide de Santé et mieux-être Yukon, définir une vision et des principes phares pour le système de santé et de services sociaux.



6.2 Concevoir un cycle de planification annuel rigoureux assorti de processus solides pour concrétiser la stratégie et favoriser les décisions réfléchies et la responsabilisation. Intégrer des données systémiques aux processus de planification stratégique pour que celle-ci repose sur des données objectives et mettre ces dernières à profit ainsi que la participation des résidents pour planifier les services offerts dans les collectivités (ou aussi près d'elles que possible).



6.3 Former une équipe chargée d'optimiser la participation et l'expérience des patients qui s'assurera de faire participer les Yukonnais à la conception, à la mise en oeuvre, à l'évaluation et à l'amélioration des programmes et des services.



6.4 Créer des polycliniques intégrées¹ et un réseau de santé communautaire pour offrir des services de soins de santé primaires enrichis et référer les clients-bénéficiaires vers d'autres services au besoin. La mise en place d'une ou de plusieurs équipes bilingues de soins primaires dans une polyclinique de Whitehorse fait partie des mesures recommandées.



6.5 Embaucher des infirmiers praticiens là où le besoin s'en fait sentir pour améliorer l'accès à des fournisseurs de soins primaires dans les collectivités et les cliniques spécialisées (mesure provisoire pendant la mise sur pied de Santé et mieux-être Yukon).



6.6 Encourager les fournisseurs à mettre à profit l'étendue de leurs compétences et éliminer les obstacles au plein exercice de leur profession, comme l'absence de droits hospitaliers pour les infirmières praticiennes.



6.7 Concevoir de nouveaux outils et de nouvelles politiques de formation pour que tous ceux qui traitent des renseignements médicaux personnels ou qui évaluent le traitement de l'information comprennent pleinement l'objet de la Loi sur la protection et la gestion des renseignements médicaux, qui est notamment de faciliter la prestation efficace des soins de santé.



¹ Le rapport La population d'abord emploie le terme « polyclinique », mais à l'avenir, ces établissements seront plus communément appelés « cliniques de soins primaires intégrés ».

CHAPITRE 7 : Créer un système garant de la santé des gens

Ces recommandations visent l'adoption d'une approche axée sur la santé de la population et fondée sur des données objectives.

7.1 Appliquer au sein du gouvernement du Yukon une approche de prise en considération de la santé dans toutes les politiques, et collaborer avec le gouvernement fédéral et les gouvernements autochtones du Yukon pour déterminer et atténuer les répercussions potentielles sur la santé des politiques et des programmes proposés.



7.2 Investir dans un ensemble d'interventions en santé structurées qui se traduiront par des retombées durables.



7.3 Travailler avec divers partenaires à l'échelle du système pour élaborer une série d'indicateurs de santé et d'indicateurs sociaux, et assurer le suivi et la communication des résultats à intervalles réguliers et en temps utile, dans le but de suivre la progression des initiatives et de garantir la transparence et la responsabilisation.



7.4 Encadrer l'élaboration et la coordination d'une approche officielle et complète d'amélioration de la qualité pour le système de santé et de services sociaux.



7.5 Créer une équipe de collecte et d'évaluation des données investie d'un mandat clair lié à la santé de la population, chargée de soutenir le système de santé et de services sociaux – notamment les fournisseurs de soins et le personnel des programmes offerts dans les régions – par la collecte, l'analyse, la surveillance et l'évaluation des données.



7.6 Nouer un partenariat avec une autre administration canadienne pour créer un entrepôt de données issues de différents programmes, en vue de guider la mise en oeuvre d'une approche axée sur la santé de la population, et ce, avec un souci de confidentialité.



CHAPITRE 8 : Assurer la viabilité financière du système

Ces recommandations visent des aspects du système de santé et de services sociaux qui ne sont plus avantageux pour les Yukonnais et proposent des changements qui créeront des économies pouvant être réinvesties ailleurs dans le système.

8.1 Mettre fin aux indemnités pour déplacements pour soins médicaux en milieu rural pour les personnes vivant à l'extérieur de Whitehorse dans les zones 1 et 2.



8.2 Évaluer le programme de déplacements pour soins médicaux, plus particulièrement le programme d'ambulance aérienne.



| **Priorité partagée** : [Plan d'action Vieillir chez soi](#)

8.3 Faire passer le tarif journalier pour les soins de longue durée en établissement de 35 à 50 \$ sur trois ans, puis indexer le montant sur l'indice du coût de la vie pour tenir compte de l'inflation.



8.4 Travailler en partenariat avec le gouvernement fédéral pour appuyer un modèle de programme universel d'assurance-médicaments pancanadien.



8.5 Abaisser les marges bénéficiaires et les frais des pharmacies à un niveau s'approchant de la moyenne nationale.



8.6 Harmoniser et simplifier les programmes d'assurance-médicaments du gouvernement du Yukon et en externaliser l'administration, et fusionner les quatre programmes publics actuels en un seul, assorti d'une seule liste de médicaments assurés.



8.7 Transférer la responsabilité de l'achat des produits pharmaceutiques pour tous les établissements dotés de lits à Santé et mieux-être Yukon).

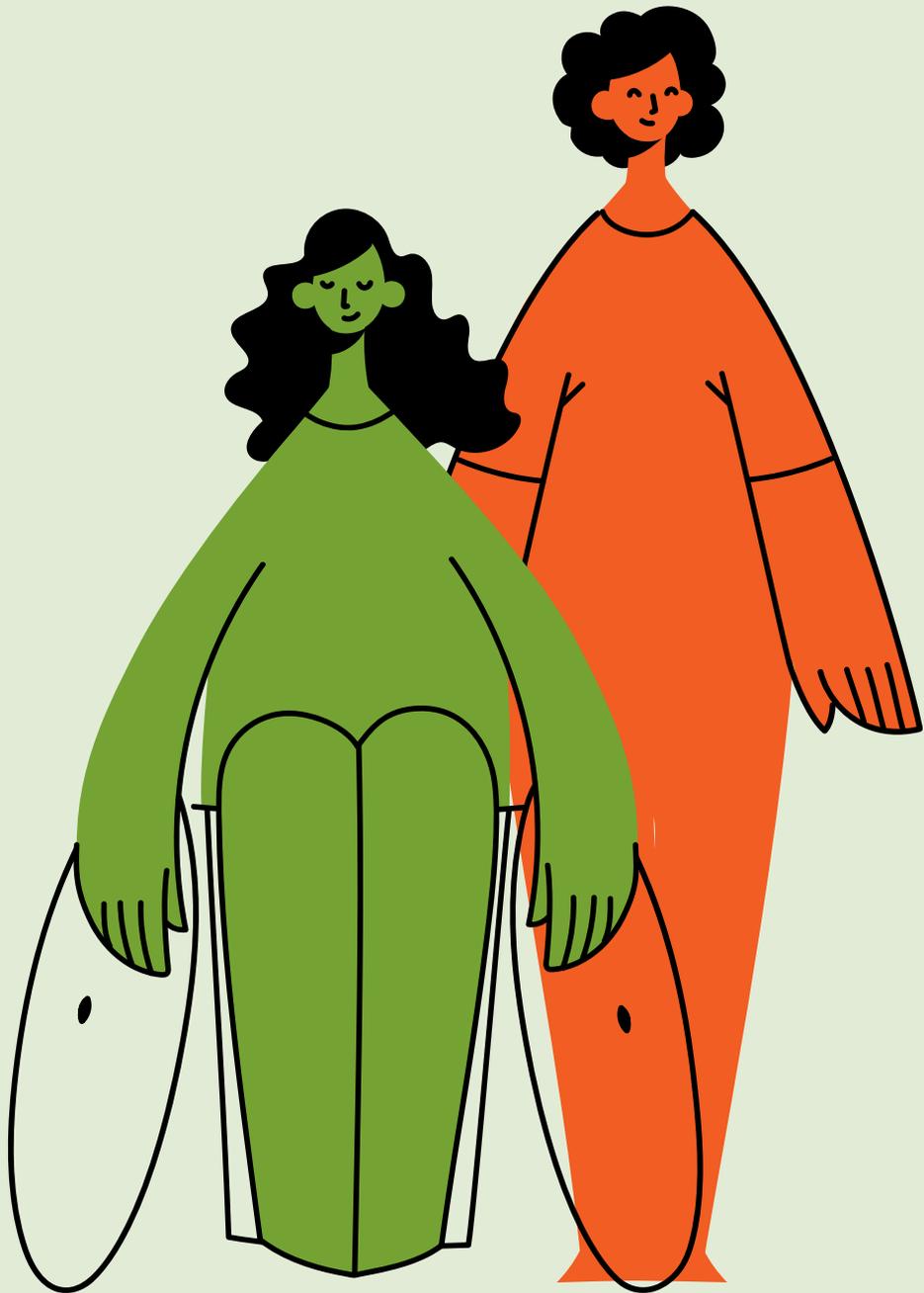


8.8 Si c'est justifié cliniquement, modifier la couverture du régime public d'assurance-médicaments du Yukon visant les médicaments biologiques pour privilégier les médicaments biosimilaires plutôt que les médicaments d'origine.



8.9 Mettre sur pied un solide système de surveillance des ordonnances pour le Yukon, inspiré du programme de surveillance de la Nouvelle-Écosse, en établissant si possible des partenariats avec d'autres gouvernements afin de renforcer les capacités.





Yukon

